



Assemblée générale

Distr. limitée
15 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Deuxième Commission
Point 20 de l'ordre du jour
Développement durable

Algérie* : projet de résolution

Journée internationale des forêts et de l'arbre

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 61/193 du 20 décembre 2006 sur l'Année internationale des forêts (2011),

Notant que les efforts nationaux, régionaux et internationaux ont contribué utilement à l'Année par une action de sensibilisation à tous les niveaux visant à renforcer la gestion durable, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts, pour le bien des générations actuelles et futures,

Considérant qu'aucune date n'a été arrêtée au niveau international pour continuer de mettre à l'honneur les forêts et leur gestion durable et de mener des activités ainsi que des actions de sensibilisation dans ce domaine après l'Année internationale,

Rappelant le rapport présenté par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à sa trente-septième session, ainsi que la décision 2011/250 prise par le Conseil économique et social le 27 juillet 2011,

1. *Décide* de proclamer le 21 mars de chaque année « Journée internationale des forêts et de l'arbre », à compter de 2013;
2. *Invite* tous les États Membres à consacrer cette Journée, comme il conviendra selon le contexte national, à la présentation et à la promotion d'activités concrètes dans le domaine des forêts.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

